



Le paiement en ligne

Vous pouvez désormais payer votre adhésion en une fois directement en ligne sur le site Internet du SNEP-FSU : <http://www.snepfsu.net>



Le paiement par chèque(s)

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois, en nous envoyant jusqu'à 8 chèques à étaler d'octobre à juin



Le paiement par prélèvement

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois (jusqu'à 8 fois) en étalant vos prélèvements (effectué le 5 de chaque mois) d'octobre à juin

Des cotisations pour l'action syndicale et la solidarité

Malgré l'augmentation des charges financières auxquelles le syndicat doit faire face (notamment avec la multiplication de situations et de dossiers auxquels est confronté le secteur « Action juridique » conduisant à devoir former des recours gracieux, saisir les Tribunaux Administratifs, solliciter les conseils et l'aide de nos avocats, ...), le Conseil National du SNEP-FSU a décidé de ne pas augmenter les cotisations syndicales. Le montant de celles-ci pour 2019/2020 est donc identique à celui de l'an passé.



La revue Contre Pied et toi

Pendant tes études, tu as certainement entendu parler de la revue Contre Pied ! Cette revue est réalisée par le Centre EPS et Société. Elle est éditée par le SNEP-FSU. Tous les syndiqués au SNEP-FSU la reçoivent « gratuitement » dans le cadre de leur adhésion au syndicat.

Tu as des questions à poser au SNEP-FSU ?

Cet espace est le tien pour nous en faire part !

Afin de nous permettre de te répondre, n'oublie pas d'indiquer ci-dessous tes nom et prénom(s) ainsi que ton adresse mail :

Nom :

Prénom(s):

adresse mail :